Envoyé en préfecture le 04/09/2020

Reçu en préfecture le 04/09/2020

Fait à Givrand, le 18 août 2020

Saint Gi

Le Président

ancois BLANC

Affiché le 0 4 SEP. 2020

ID: 085-200023778-20200818-ARSG2020_039-AR



ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A Madame Sandrine COLLINEAU DIRECTRICE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE BREM/BRETIGNOLLE SUR MER N° ARSG2020-039

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en vigueur,

Vu le procès-verbal du conseil communautaire portant élection du Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix de Vie en date du 10 juillet 2020, proclamant M. François BLANCHET élu,

Vu l'organigramme de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Considérant que Madame COLLINEAU exerce les fonctions de directrice de l'accueil de loisirs communautaire Brem/Brétignolles sur Mer.

Considérant que le Président de la Communauté de Communes, eu égard à l'ampleur des compétences de la Communauté de Communes et à l'importance des actes à prendre, se trouve dans l'incapacité de signer quotidiennement la totalité de

Considérant l'intérêt de déléguer la signature des actes de gestion courante de l'accueil de loisirs communautaire Brem/Brétignolles sur Mer à sa directrice afin de permettre un fonctionnement adapté de la gestion quotidienne du service, Considérant l'intérêt de donner à la directrice de l'accueil de loisirs communautaire Brem/Brétignolles sur Mer délégation de signature pour toutes les commandes nécessaires au fonctionnement courant de son service, inférieures à 500 € HT,

ARRETE

Article 1 : Monsieur BLANCHET, Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, donne surveillance et responsabilité. délégation sa à Madame Sandrine COLLINEAU, animatrice, directrice de l'accueil de loisirs communautaire Brem/Brétignolles sur Mer à l'effet de signer:

- en matière d'administration du service, tous courriers relatifs à la gestion quotidienne du service : correspondance avec les familles, courrier d'admission des enfants, contrats d'accueil, courrier aux partenaires de l'établissement
- en matière de finances / comptabilité :
 - toutes pièces administratives et comptables portant engagement des dépenses et ordre de paiement y compris les bons de commande sur marchés d'un montant inférieur à 500 € HT
 - la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, dans la limite de 500 € HT;

Article 2 : le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité.

Je soussigné reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester auprès du Tribunal Administratif.

Le Président.

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu.
 - De sa transmission au contrôle de légalité le 0 4 SEP. 2020

- De son affichage le : 0 μ SEP, 2020 - De sa publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 0 μ SEP. 2020

Date et signature de l'intéressé :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postate ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ZAE du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

TELEPHONE 02 51 55 55 55 FΔX 02 51 54 24 46

COURRIEL accueil@payssaintgilles.fr INTERNET www.payssaintgilles.fr